



## SGAP SUD-OUEST - REGION MIDI PYRENEES

PORTES David, Secrétaire de Zone Sud Ouest 06.62.23.36.44  
GAILHARD Didier, Secrétaire Régional Midi Pyrénées 06.08.43.96.74

Toulouse le 11 février 2014

## **LA GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) EST RECONDUITE EN 2014.**

TEXTES RÉGLEMENTAIRES : Publié le 16 janvier 2014

Publication au journal officiel du 16 janvier 2014 du décret N° 2014-33 du 14 janvier 2014 modifiant le décret N° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat.

Ce décret proroge en 2014 l'application de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).

Pour l'année 2014, la période de référence pour l'application de la formule servant à déterminer le montant de l'indemnité est fixé du 31 décembre 2009 au 31 décembre 2013.

La GIPA est une indemnité brute qui peut être versée à un agent de la fonction publique si son traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'inflation et de l'indice des prix à la consommation sur une période de référence de 4 ans.

Pour le calcul de votre GIPA il faut votre indice majoré au 31/12/2009 et votre indice majoré au 31/12/2013 : Nous pouvons calculer vos droits en nous transmettant par mail vos indices à l'adresse suivante : **[fpipsudouest@bbox.fr](mailto:fpipsudouest@bbox.fr)**

Le bureau Zonal sud ouest